Image not found or type unknown

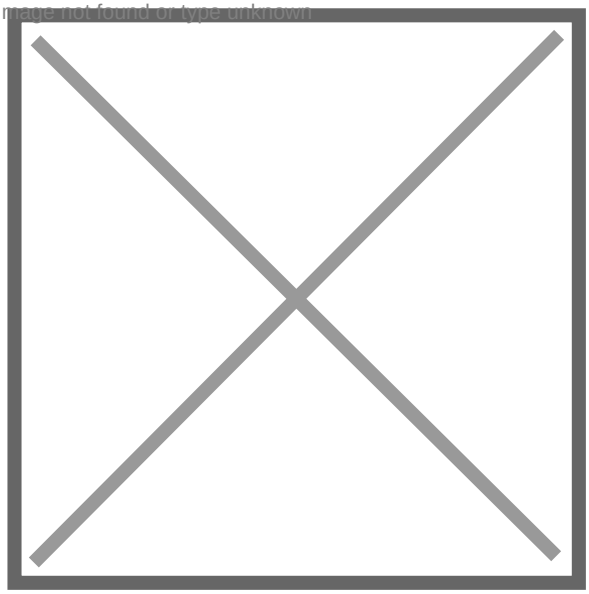

Une convocation de la directrice bénévole de la admr

Par **BIBICHE**, le **04/02/2011** à **20:20**

Bonjour,

JE SUIS EMPLOYE PAR LA ADMR DE MONCONTOUR, j ai reçu une lettre recommander avec accusés de réceptions en me disant : que j ai un comportement fautif depuis quelque temps qui sont amenés a envisager à mon égard une sanctions pour le non respect du planning , et les temps intervention indique sur votre planning . J AI toujours téléphoner mais des fois impossible de les joindre , dans le moi de décembre j ai eu 3 changement de planning , ainsi que des heure intervention rapprocher ex ; je commence mon travail a 8h45 je doit fini a 9h 45 , me rendre chez une autre personne à 10 h pour 10 h30 et je doit faire 4km 700 pour être a 10 h 30 chez une autre personne , alors dit moi comment je peu faire pour être a la mémé heure[img]http://[/img] au mémé endroit

Par **P.M.**, le **05/02/2011** à **08:19**

Bonjour,
Déjà normalement la sanction envisagée ne peut aller jusqu'au licenciement et vous aurez l'occasion de vous expliquer lors de l'entretien préalable auquel je vous conseillerais de vous faire assister de préférence par un représentant du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...

Par **bellissima**, le **29/10/2011** à **21:23**

bonjour j'ai été licencier moi aussi pour des motifs horaires , c'est du grand n'importe quoi , mais comment c'est passé ton entretiens ?

Par **bellissima**, le **29/10/2011** à **21:23**

bonjour j'ai été licencier moi aussi pour des motifs horaires , c'est du grand n'importe quoi , mais comment c'est passé ton entretiens ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés